

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue le 12 mars 2013 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Philippe MASSÉ, la Commission a

- adopté le compte rendu de la séance plénière du 13 février 2013, ainsi que les avis et décisions correspondants.
- approuvé, sur proposition du Président, la prise de position sur la modification du code de l'éducation liée au projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche. Cette prise de position fait suite à la demande du Conseil d'Etat transmise par la DGESIP.
- approuvé, sur proposition de Corinne CABASSUD, différentes modifications de composition de missions liées à la démission d'Eric RICOEUR.
- pris acte de la dénonciation du partenariat entre l'ENS des mines de Saint-Etienne et l'ITII Provence-Alpes Côte d'Azur.
- envisagé une procédure dérogatoire pour l'examen des demandes relatives au développement de l'apprentissage lorsque ces demandes sont accompagnées de l'avis positif du conseil régional.
- entendu diverses communications :
 - . Le Président a fait le point sur les locaux et évoqué la nécessité d'adapter le règlement intérieur.
 - . Marc PEYRADE a fait part de la reprise des travaux du groupe *Analyses et prospectives*.

Puis, la Commission a donné des avis et pris une décision:

1/ Suivi général des habilitations

Université Paris-VII

-Ecole d'ingénieurs Denis Diderot (EIDD)

Avis favorable au renouvellement, pour une durée restreinte à 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2013, de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs Denis Diderot de l'Université Paris-VII, dans les 3 spécialités - Architecture des systèmes physiques - Matériaux et nanotechnologies – Informatique - en formation initiale sous statut étudiant.*

La demande de renouvellement de l'habilitation relative aux 3 spécialités devra être transmise par l'Établissement à la mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du Greffe de la CTI, en Juillet 2014.

(AVIS N° 2013/03-01)

Université de Lorraine

- Ecole nationale supérieure des mines de Nancy (Mines Nancy)

Avis favorable au renouvellement, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2013, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure des mines de Nancy de l'Université de Lorraine, spécialité Ingénierie de la conception, en formation initiale sous statut étudiant et en formation continue.*

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure des mines de Nancy de l'Université de Lorraine, spécialité Ingénierie de la conception, en partenariat avec l'ITII Lorraine, en formation initiale sous statut d'apprenti.*

- Ecole nationale supérieure des industries chimiques (ENSIC)

Avis favorable au renouvellement, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2013, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure des industries chimiques de l'Université de Lorraine, en formation initiale sous statut étudiant et en formation continue.*

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure des industries chimiques de l'Université de Lorraine, spécialité Génie chimique, en partenariat avec l'UIC, en formation initiale sous statut étudiant et formation continue.*

(AVIS N° 2013/03-02)

2/ Développement de l'apprentissage

Université de Lorraine

- Ecole européenne d'ingénieurs en génie des matériaux (EEIGM)

La Commission a examiné favorablement la demande d'extension à l'apprentissage de la préparation du titre d'*ingénieur diplômé*.

L'avis définitif sera pris au vu de la prise de position du Conseil régional de Lorraine et du financement assuré par le CFA.

- Télécom Nancy

La Commission a examiné favorablement la demande d'habilitation d'un nouveau titre d'*ingénieur diplômé*, en partenariat avec l'*ITTT Lorraine*.

L'avis définitif sera pris au vu de la prise de position du Conseil régional de Lorraine et du financement assuré par le CFA.

(AVIS N° 2013/03-02)

Ecole centrale de Marseille (Centrale Marseille)

La Commission a examiné favorablement la demande d'extension à l'apprentissage de la préparation du titre d'*ingénieur diplômé*.

L'avis définitif sera pris au vu de la prise de position du Conseil régional de Provence Alpes Côte d'Azur et du financement assuré par le CFA.

(AVIS N° 2013/03-03)

Centre d'études supérieures industrielles (CESI)

La Commission autorise la préparation sur le site de Lyon, dans le cadre de l'apprentissage, du titre d'*ingénieur diplômé du Centres d'études supérieures industrielles*. Elle prend acte de la position du Conseil régional Rhône-Alpes autorisant l'ouverture pour un flux de 15 apprentis,

L'autorisation est limitée à 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2013, certaines habilitations dont bénéficie actuellement le CESI étant soumises à renouvellement à compter du 1^{er} septembre 2015.

(DECISION N° 2013/03-04)

André MORA